

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Sarthe

***EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU VAL DE LOIR***

***SÉANCE DU 02 DECEMBRE 2025***

**Convocation**

Date de la convocation : 24/11/2025

Date de l'affichage convocation : 24/11/2025

**Acte rendu exécutoire**

Après dépôt en Préfecture le : 05/12/2025

Publiée ou notifiée le : 05/12/2025

Nombres de membres afférents au Comité Syndical : 32

Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 22

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre total votants : 24

L'an deux mil vingt-cinq, deux décembre, à dix-huit heures trente, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sur le territoire de la communauté de communes de Sud Sarthe, au siège du Syndicat Mixte du Val de Loir, 764 boulevard des Tourelles, commune du Lude.

Etaient présents :

**Délégués de la Communauté de Communes de Loir Lucé Bercé :**

Mmes BENARD-LEQUIPE, MANCEAU, RIBOUILLEAULT, MM ABRAHAM, ALLARD, BOURIN, FERRERO, OLIVIER, TOURNADRE.

**Délégués de la Communauté de Communes du Sud Sarthe :**

MM AMY, BRAULT, CERIZIER, FRIZON, GRANDET, LECERF, LORIOT, PAQUET, POSTMA, RENVAZE, ROCTON, ROUSSEAU, THERIAU.

Etaient excusés/absents : Mmes, ALLAIRE, BOURMAULT, GEORGET, HELLEGOUARC'H, LEGER, MARTIN, MM BIGNON, LE BOUFFANT, LEESCHAEVE, MOURIER.

**Pouvoir :**

Madame ALLAIRE donne pouvoir à Monsieur PAQUET.

Madame HELLEGOUARC'H donne pouvoir à Monsieur AMY.

**Assistaient également à la séance :**

Sophie GAUBUSSEAU (Directrice)

**Délibération 2025 – 41 :**

**CONTRAT DE REPRISE DES CONSOMMABLES D'IMPRESSION USAGES**

**VU** le Code de l'environnement,

**VU** la délibération 2021-30 du 29/06/2021 relative au contrat de reprise des consommables d'impression usagés en déchèteries avec la société PRINTERRE,

**VU** le nouveau contrat de partenariat pour la collecte et le traitement des consommables d'impression usagés proposé par la société LVL PROXY, dont les conditions sont les suivantes :

- Rachat des cartouches jets d'encre : faire un don à l'association ENFANCE ET PARTAGE pour chaque cartouche collectée réutilisable à l'issue de son processus de tri. Cette somme sera calculée sur la base de 1€ HT toutes les 15 cartouches d'imprimante réutilisables jet d'encre et laser.
- Durée du contrat : 3 ans, renouvelable par tacite reconduction par période de 12 mois

**Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE la conclusion de la nouvelle convention pour la reprise des consommables d'impression usagés par la société LVL PROXY et les éventuels avenants,**

*Le Président,*  
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pc  
excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois  
à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat  
et sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi  
être saisie par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du  
site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Pour extrait, copie conforme,

Le secrétaire de séance,

J-C. AMY,



Pour extrait, copie conforme,

Le Président,

F. OLIVIER

SYNDICAT MIXTE  
DU VAL DE LOIR  
POUR COLLECTE ET  
TRAITEMENT DES DECHETS  
764 bd des Tourelles  
72800 LE LUDE

